

## Une femme d'origine burundaise tuée à Charleroi en Belgique

DHnet, 14-12-2023 Mort violente d'une quadragénaire à Charleroi : une suspecte inculpée et placée sous mandat d'arrêt Le parquet de Charleroi confirme l'inculpation d'une suspecte, occupante du logement où le corps sans vie d'une femme a été découvert. La victime a été retrouvée morte au domicile de la suspecte, rue Chavannes.

Comme révélé par nos confrères de La Nouvelle Gazette ce mercredi matin, le corps sans vie d'une femme a été découvert mardi matin dans une habitation de la rue Chavannes à Charleroi. Avisés des faits, le parquet de Charleroi parle d'une mort violente. Selon l'autorité judiciaire, les premières constatations effectuées sur le corps de la quadragénaire confirment la thèse d'une mort violente et d'un acte volontaire. "Plusieurs plaies par arme blanche et non lésions mortelles découvertes sur le corps de la victime. Cette dernière semble également avoir subi une hémorragie cérébrale", dit le parquet mercredi en fin de journée. Une autopsie est effectuée et prévue pour ce mercredi soir. Ce devoir permet de connaître avec précision la cause du décès et de dégager un premier déroulement des faits. L'occupante de l'habitation a été rapidement interpellée et présentée à la justice. À l'issue de son audition par le juge d'instruction, la suspecte a été inculpée et placée sous mandat d'arrêt pour homicide volontaire. Visiblement atteinte de problèmes psychiatriques, la femme n'a pas pu en mesure de donner davantage d'éléments sur les raisons qui l'auraient poussée à commettre l'homicide. Le flou persiste encore sur le déroulement de la scène, mais aussi sur les raisons qui ont poussé la victime à se rendre sur place. Seul élément connu : l'alerte a été donnée à la police locale par le mari de la victime à son retour à son domicile. "On ne sait pas depuis combien de temps il était parti et depuis combien de temps la victime était présente sur les lieux. Il a constaté les faits en rentrant chez lui", précise Sandrine Vairon, procureure de division de Charleroi. Le second devoir enquêteur prévu est une expertise mentale. L'inculpée sera examinée en prison par un médecin et un rapport suivra pour préciser la nature des problèmes psychiatriques et leur possible influence sur le comportement de la suspecte. L.C.